



REGION GUADELOUPE



Visite du Ministre des Sports, Madame Laura FLESSEL
CREPS
Lundi 26 juin 2017

DOSSIER DE PRESSE



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Région Guadeloupe poursuit son engagement au service d'une politique sportive axée vers l'excellence

Dans le cadre de sa première tournée aux Antilles-Guyane, l'équipe de la Région Guadeloupe a reçu le Ministre des Sports, Madame Laura FLESSEL, au Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) ce matin, le lundi 26 juin 2017.

Madame le Ministre a notamment été reçue par le 1^{er} vice-président de la Collectivité Régionale, Monsieur Guy LOSBAR, le président de la Commission Sport et Santé, Monsieur Dominique THEOPHILE et Monsieur Eddie COURIOL, nouvellement nommé Directeur du CREPS Antilles-Guyane.

Dans le cadre de cette visite, le Ministre a rencontré des entraîneurs sportifs ainsi que des jeunes athlètes en haltérophilie qui l'ont gratifiée d'une démonstration de leur discipline. Par la suite, Mme Laura FLESSEL a pu découvrir l'offre des activités physiques adaptées et s'entretenir avec le personnel encadrant du CREPS.

Profitant de son passage sur notre archipel, l'exécutif régional a procédé à la signature d'un protocole d'accord avec l'Etat pour le transfert, au Conseil Régional de la Guadeloupe, de la construction de la salle d'escrime du CREPS.

Dans ce protocole, les deux parties affirment leur volonté de signer dans les meilleurs délais une convention visant à :

1. confier la maîtrise d'ouvrage de la construction de la salle d'escrime au président du conseil régional de Guadeloupe;
2. et maintenir le financement par l'État de l'opération à hauteur de ce qui était prévu au CPER soit 80 % du montant global, par l'attribution d'une subvention au président du conseil régional de Guadeloupe.

Pour rappel, les études de maîtrise d'œuvre de la construction de la salle d'escrime ont démarré en 2016 et sont au stade de la validation de l'esquisse.

L'exécutif régional entend faire véritablement du CREPS le lieu d'accompagnement de nos sportifs vers l'excellence, il doit être l'opérateur majeur qui amorcera le redémarrage de la "machine à créer des champions" que la Guadeloupe a été et entend continuer d'être.

DISCOURS

Discours de monsieur Guy LOSBAR, Premier Vice-Président de la Région Guadeloupe

Lundi 26 juin 2017

Visite de la Ministre des Sports au CREPS

Le décret d'application du 1er août 2016 de la loi du 1er août 2015 dite loi Notre prévoit le transfert définitif des services ou d'une partie des services des Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) aux conseils régionaux.

Lors de la Commission Sport de l'association des régions de France en date du 2 mai 2017, il a clairement été précisé que le patrimoine des CREPS relève bien des régions et en impacte son patrimoine.

Cet impact est budgétaire et comptable et notamment, il convient de le signaler, en termes de taxes foncières.

Nous avons bien noté que dans le cadre du transfert, il y a droit à compensation sur la partie investissement qui se traduit par un accompagnement du CNDS sur 3 ans, avec des dispositions spécifiques à l'espace outre-mer qui probablement, bénéficieront d'arbitrages favorables.

À ce titre, il faut saluer une fois de plus l'accompagnement de l'État à travers le CNDS qui contribue à la réfection de la piste d'athlétisme du CREPS en accordant au conseil régional une subvention de 1,2 M€ qui couvre à hauteur de 50% le coût total du projet (2,4 millions d'euros) et une subvention de 85 000€ pour la réfection de la piscine.

Le début des travaux de la piste d'athlétisme est prévu dans le premier trimestre 2018 et pour une durée de 10 mois. Par ailleurs, Mme la Ministre, nous signerons bientôt la convention portant transfert de la maîtrise d'ouvrage pour la salle d'escrime, discipline qui reste chère à mon cœur de Petit-Bourgeois.

Mais certaines inquiétudes soulevées par ce transfert demeurent: nous craignons que la compensation de l'État soit insuffisante pour les dépenses futures de l'établissement et pour le financement de la rénovation indispensable du CREPS.

Il nous faudra ensemble, avec votre aide Mme la Ministre, revoir et pérenniser le modèle économique du CREPS pour trouver un équilibre durable.

Car l'exécutif régional entend conserver intacte la belle ambition de cet établissement : faire véritablement du CREPS le lieu d'accompagnement de nos sportifs vers l'excellence, il doit être l'opérateur majeur qui amorcera le redémarrage de la "machine à créer des champions" que la Guadeloupe a été et entend continuer d'être ; d'ailleurs vous en êtes un fier exemple Mme la ministre.

Cela suppose de tisser un partenariat collaboratif et efficace avec les ligues et comités avec lesquels nous mettons déjà en œuvre des contrats d'objectifs, de moyens et de performance notamment pour :

1. développer les compétences des encadrants et des éducateurs sportifs,
2. et favoriser les rencontres interclubs au-delà de seules frontières de la Guadeloupe pour réactiver le goût du dépassement de soi chez nos jeunes sportifs.

La Région Guadeloupe se veut un partenaire constant et fiable, un catalyseur de l'action publique. Notamment pour la formation des jeunes sportifs en vue de favoriser leur insertion professionnelle.

Il faudra poursuivre et renforcer cette ambition ; former les jeunes sportifs jusqu'à l'obtention de diplômes d'État de nature à leur permettre de faire bénéficier aux générations suivantes leurs acquis.

En effet, les diplômes d'état de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS) permettent aux jeunes d'exercer le métier d'entraîneur dans le cadre d'associations sportives affiliées aux fédérations sportives ou dans les entreprises du secteur sportif.

Nous œuvrons dans le cadre d'un partenariat incluant la DJSCS des services de l'État, le CREPS et des Centre de Formation d'Apprentis qui dispensent des formations sous contrat d'apprentissage.

Nous créerons ainsi le cercle vertueux d'amélioration des compétences des encadrants dont l'impact devrait se traduire par l'amélioration des performances des sportifs.

L'accès à la performance passe aussi par la mise à disposition d'infrastructures sportives décentes et en nombre suffisant sur l'ensemble du territoire. Cela suppose un travail partenarial avec les communes mais également avec les établissements publics de coopération communale et intercommunale, pour identifier les besoins en lien avec les clubs, les ligues et les comités sportifs.

Cela m'amène à parler Madame la ministre du plan KANNER, du nom de votre prédécesseur, plan pour lequel notre Président de Région Ary Chalus, s'était beaucoup investi à la suite à l'organisation, en 2016, de la Coupe DAVIS en Guadeloupe. Il avait alors relayé un constat alarmant sur l'état des infrastructures sportives auprès du gouvernement d'alors.

En réponse, ce plan de 20 millions par an jusqu'en 2019 vise à lutter contre les inégalités territoriales et à développer la pratique sportive en Outre-Mer.

Grace à cet effort, de nombreux équipements sportifs seront rénovés ou enfin construits !

Nous proposons un schéma cohérent des équipements sportifs structurant le territoire Guadeloupéen en cinq bassins, dont les contours correspondraient aux limites territoriales des communautés d'agglomérations. Ce schéma donne la priorité aux équipements sportifs pour les îles du sud.

La collectivité régionale s'est donc organisée pour tirer le plus grand bénéfice de ce plan et nous sommes heureux que vous le poursuiviez.

Je vous remercie

Signature d'un protocole d'accord pour le transfert, au Conseil Régional de la Guadeloupe, de la construction de la salle d'escrime du CREPS

Le décret d'application du 1er août 2016 de la loi du 1er août 2015 dite loi Notre prévoit le transfert définitif des Centres de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) aux conseils régionaux.

Dès lors, dans tous les marchés publics engagés par l'État pour la réalisation de travaux dans les CREPS, le président du conseil régional se substitue à l'État en qualité de maître d'ouvrage à l'exception des travaux engagés au titre des CPER dont l'exécution se poursuit conformément au contrat initial (III de l'article 133 de la loi NOTRe).

Le CREPS Antilles Guyane fait l'objet d'une contractualisation dans le cadre du CPER 2007 – 2014 pour la réalisation d'un programme d'équipements qui porte sur la :

1. Construction d'un pôle de logements de fonction
2. Construction d'un pôle restauration
3. Construction d'une salle d'escrime

Avec l'évolution des missions des administrations, les services de l'État (DJSCS de Guadeloupe et la DEAL de Guadeloupe) n'ont plus vocation à pouvoir assurer la maîtrise d'ouvrage et la conduite de cette opération.

Aussi, afin de mener à bien les actions mentionnées au CPER et de disposer des crédits qui lui sont affectés, les parties affirment dans le présent protocole leur volonté de signer dans les meilleurs délais une convention visant à :

1. confier la maîtrise d'ouvrage de la construction de la salle d'escrime au président du conseil régional de Guadeloupe ;
2. et maintenir le financement par l'État de l'opération à hauteur de ce qui était prévu au CPER soit 80 % du montant global, par l'attribution d'une subvention au président du conseil régional de Guadeloupe.



LE SPORT : AXE PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE

Moderniser et rééquilibrer notre politique sportive

À travers notre politique sportive, la Région a pour ambition de remettre en marche le « Made in Guadeloupe » qui a produit tant de grands champions, tels que Marie-Josée PEREC, Laura FLESSEL ou encore Didier Dinart, guadeloupéen et premier sélectionneur d'une équipe vice-championne du monde.

Moderniser et équilibrer la répartition des équipements sportifs du territoire

En 2017, la Collectivité relancera une politique sportive moderne qui s'affirme notamment dans le cadre de notre politique régionale du rééquilibrage du territoire, et de modernisation des installations sportives. Il s'agit notamment de :

- la réhabilitation de la piste d'athlétisme du CREPS, pour un montant de 2,4 M€. Pour rappel le CREPS est transféré à la Région depuis le 1er janvier 2017 ;
- la réhabilitation du stade de Morne à l'Eau, l'éclairage public, le toit, la piste d'athlétisme ;
- les plans d'équipements sportifs de la commune du Moule, qui a également reçu dans le cadre du plan KANNER, 400 000, 00€ ;
- le stade de Baie-Mahault ;
- le golf de Petit-Bourg ;

La Région a tenu aussi à accompagner les communes de Marie-Galante en versant un montant total de 75 000 € pour l'achèvement des travaux des projets suivants :

- L'achèvement du stade de Capesterre
- le gymnase de Grand-Bourg
- le plateau sportif à Saint-Louis

Récemment, la réhabilitation du Hall des sports de Rivière des Pères a été finalisée. Après quelques années de fermeture, cet équipement est de nouveau opérationnel et au service de l'épanouissement des jeunes guadeloupéens.

Soutenir les actions de prévention pour la santé des Guadeloupéens

Dans le cadre du budget primitif 2017, la Région Guadeloupe prendra un engagement fort, afin de renforcer l'information et la sensibilisation des Guadeloupéens sur des actions de prévention de la santé, bien que n'étant pas une compétence propre de la Collectivité régionale.

La solidarité et l'équité doivent retrouver leur place dans notre société et être les valeurs qui guident notre action pour l'attractivité de notre territoire et l'épanouissement des hommes et des femmes de Guadeloupe. La Guadeloupe doit faire confiance à sa première richesse, la santé des hommes et des femmes sur son territoire.